



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2451**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Cession, à la société Alta Carré de Soie, d'un volume au droit de la parcelle communautaire cadastrée BN numéro 133 et située 38, avenue de Bölen

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2451**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Cession, à la société Alta Carré de Soie, d'un volume au droit de la parcelle communautaire cadastrée BN numéro 133 et située 38, avenue de Böhlen**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet Carré de Soie à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon a procédé à l'acquisition de la parcelle située 38, avenue de Böhlen cadastrée sous le numéro 133 de la section BN pour une superficie de 314 mètres carrés.

L'assiette foncière est confinée :

- à "l'est" par la parcelle BN n° 131, correspondant à un parking du garage SLICA Peugeot situé 38, avenue de Böhlen ;
- au sud, par l'alignement de la rue Jacquard, parcelle BN n° 132 ;
- au nord et à l'ouest, par le centre commercial Carré de Soie, parcelles BN n° 90 et 92.

Sur cette parcelle communautaire cadastrée section BN n° 133, la société Alta Carré de Soie va construire une passerelle piétonne devant relier le pôle de commerce et de loisirs au pôle multimodal de transport en commun de Carré de Soie. Cet ouvrage s'inscrira dans la continuité de la passerelle réalisée par la Communauté urbaine de Lyon pour le franchissement de la rue Jacquard et des ateliers du métro.

La Communauté urbaine souhaite rester propriétaire du sol de la parcelle et céder la partie nécessaire à la construction de la passerelle.

Aussi, il a été décidé de soumettre l'assiette du projet au régime de la division en volumes.

Aux termes du projet d'acte, le volume en cause sera cédé, à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la société Alta Carré de Soie, à titre gratuit, d'un volume au droit de la parcelle cadastrée sous le numéro 133 de la section BN, d'une superficie de 314 mètres carrés, située 38, avenue de Böhlen à Vaulx en Velin, dans le cadre de la construction d'une passerelle piétonne qui reliera le pôle de loisirs au parc environnemental.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - Cette cession gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0,00 €,

- sortie du bien communautaire pour la valeur historique, soit 9 420,00 € en dépenses - compte 204 420 - fonction 824 et en recettes - compte 211 200 - fonction 824 - opération 1195.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.